



Le mardi 12 décembre 2023, la DRH MI a réuni les syndicats de la **FSMI FO** périmètre du Secrétariat Général en bilatérale sur l'**organisation des JO 2024**.

En propos liminaire, il a été indiqué que M. le Ministre de l'Intérieur allait adresser, **avant les vacances de Noël**, à l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur, **un courrier fixant les dispositions notamment en matière de congés pendant la période de cet évènement**.

Il a été mentionné que toutes les décisions n'étaient encore pas actées concernant :

- ⇒ l'intensité de la mobilisation dans les préfectures,
- ⇒ les départements concernés ou pas,
- ⇒ la mobilisation en dehors des JO (élections européennes en préfectures, anniversaire des débarquements, etc.).
- ⇒ le niveau de prime "JO" (1500€, 1000€ ou 500 €) accordé aux agents mobilisés.

Sur cette mobilisation des personnels, concernant les filières administratives et techniques, il nous a été précisé que la réglementation relative à la gestion des personnels permet des aménagements en terme de :

- régime horaire, lequel peut faire l'objet de modifications,
- télétravail, lequel peut être facilité et étendu,
- renforts ponctuels dans d'autres services,
- d'aménagements du temps de travail (horaires décalés),
- Limiter, voire interdire, la prise de congés durant tout ou partie de la période estivale.

Par ailleurs, **le plafond du CET 2024 serait augmenté de 10 jours et les mutations seraient « gelées » du 15 juillet au 7 septembre 2024**. Des fiches de postes seront publiées sur MOB-MI pour assurer, sur la base du volontariat, des renforts ponctuels dans certains services.

Sur l'Action Sociale, le MI a fait appel aux partenaires historiques comme l'ANAS, la Fondation Jean Moulin, et la Fondation Louis Lépine sur les thématiques de garde d'enfants et éventuellement une aide financière pour les parents.

Un **protocole d'accord ministériel** commun à tous les périmètres du ministère sera discuté avec les organisations syndicales représentatives au CSA Ministériel.

Notre syndicat FO PREF SMI dénonce le manque de concertation quant à la situation de nos collègues sur les sujets notamment de la mobilisation et de la prise de congés en cette période estivale. Notre syndicat ne pourra admettre que nos collègues ne puissent réserver leurs congés en ce début d'année 2024 par manque d'anticipation de l'Administration.